



# **DOSSIER REPÈRE**

# **Promeneurs du Net**

**AVRIL 2026**

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <b>Préambule</b> .....  | 4  |
| <b>1. UNE DÉMARCHE EN LIGNE DE PRÉSENCE ÉDUCATIVE POUR LES JEUNES ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PARENTS</b> .....              | 5  |
| 1.1. Aux origines des Promeneurs du Net : des Nätvandranas suédois à l'intégration du dispositif par la Branche Famille ..... | 5  |
| 1.2. Eléments de cadrage politiques et juridiques.....  | 5  |
| 1.2.1. Le cadrage du dispositif.....  | 5  |
| 1.2.2. L'approche juridique du dispositif.....  | 6  |
| <b>2. PRINCIPES ET ACTEURS-CLÉS DU DISPOSITIF DES PROMENEURS DU NET</b> .....   | 7  |
| 2.1 Principes et documents socles du dispositif .....   | 7  |
| 2.2 Promeneurs du net : une autre manière d'être en relation avec le public.....  | 7  |
| 2.3 La coordination départementale.....   | 8  |
| 2.3.1. Définition et missions du coordinateur départemental.....  | 8  |
| 2.3.2. Projet départemental et pilotage du réseau local des Promeneurs du Net.....  | 9  |
| 2.4 Le référent Caf Promeneurs du Net.....  | 10 |
| <b>3. PILOTAGE DU DISPOSITIF PROMENEURS DU NET</b> .....  | 10 |
| 3.1 Modes de financements du dispositif.....  | 10 |
| 3.2 Adhésion et sortie du dispositif : la labellisation et la dé-labellisation .....  | 11 |
| 3.2.1. Entrée dans le dispositif : la procédure de labellisation.....   | 11 |
| 3.2.2. Sortie du dispositif : la démarche de dé-labellisation.....  | 12 |
| 3.3 Suivi, bilan et évaluation du dispositif.....   | 12 |
| 3.3.1. Suivi vis-à-vis des professionnels Promeneurs du Net.....  | 12 |
| 3.3.2. Suivi vis-à-vis des publics-cible .....  | 13 |
| 3.4 Communication .....   | 13 |

## PRÉAMBULE

Aujourd'hui, les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram et les outils de communication numériques comme Messenger, WhatsApp font partie des moyens de communication privilégiés par les jeunes et les parents. Ils constituent des outils indispensables au maintien du lien social.

Le dispositif des « Promeneurs du Net » permet aux structures jeunesse et parentalité (centres sociaux, accueils collectifs de mineurs, foyers de jeunes travailleurs, lieux d'information jeunesse, missions locales...) d'investir les outils numériques dans un cadre sécurisé afin de renforcer la proximité avec leurs publics, en complément des interventions en présentiel.

Un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse (éducateur, animateur...) ou de la parentalité (référént famille...) qui, au cours de son travail dans une structure, entre en relation avec les jeunes et/ou les parents sur Internet et les réseaux sociaux. Il les écoute, les conseille, répond à leurs questions ou les oriente le cas échéant vers la structure la plus adaptée. Le Promeneur du Net soutient également les jeunes et les parents dans la réalisation de leurs projets.

Le dispositif Promeneurs du Net a ainsi permis d'initier un changement de pratiques important auprès des professionnels en intégrant une présence en ligne (éducative, accompagnante, préventive) comme une modalité de travail à part entière. Cette présence n'a pas vocation à remplacer la relation de face à face dans les structures, mais constitue bien un enrichissement des modalités d'intervention disponibles.

Ce dossier repère apporte des éléments de cadrage et de précision sur le dispositif, au regard des évolutions numériques et des nouveaux enjeux rencontrés par les professionnels : impacts de l'émergence des Intelligences Artificielles, harcèlement et cyberharcèlement, nécessité de développer l'esprit critique... Il constitue une ressource utile à l'ensemble du réseau des Caf ainsi qu'à tous les acteurs mobilisés dans le cadre des Promeneurs du Net. Il permet ainsi d'alimenter les réflexions, enrichir les pratiques professionnelles, soutenir et accompagner les acteurs mobilisés dans la mise en œuvre et renforcer la visibilité ainsi que la lisibilité du dispositif.

**Les dispositions centrales du dispositif sont rappelées en encadrés dans le texte.**

Ce dossier a été piloté par la Cnaf (DPFAS) avec l'appui de la Caf de la Manche. Un groupe de Caf a également contribué à sa relecture et à son amélioration : Caf du Nord, Caf des Alpes Maritimes, Caf de l'Aube, Caf de la Loire, Caf du Rhône, Caf de Seine-et-Marne.

# 1. UNE DÉMARCHE EN LIGNE DE PRÉSENCE ÉDUCATIVE POUR LES JEUNES ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PARENTS

## 1.1. Aux origines des Promeneurs du Net : des Nätvandranas suédois à l'intégration du dispositif par la Branche Famille

L'origine de la démarche « Promeneurs du Net » (Nätvandranas en suédois) provient d'une initiative locale suédoise portée par l'association Fryshuset au début des années 2000. Les professionnels de l'éducation ont constaté que les jeunes qu'ils voyaient au quotidien passaient de plus en plus de temps sur internet et les réseaux sociaux pour interagir ou se rencontrer entre amis ou simplement communiquer. Ce nouvel espace, considéré comme une « rue numérique » a été ajouté dans leur périmètre d'intervention.

Le dispositif français des Promeneurs du Net est né dans la Manche en 2012 et s'est étendu au niveau national en 2016 pour les professionnels intervenant auprès des 12-25 ans, avec l'appui du ministère de la santé et des solidarités, la DJEPVA<sup>1</sup>, du ministère de l'Éducation Nationale et de la CCMSA<sup>2</sup>. Après une expérimentation conduite dans la Manche en 2019, la Cnaf a officialisé l'existence des Promeneurs du Net Parentalité en 2021. De 40 partenaires locaux en 2012, le réseau a dépassé dix ans plus tard les 3500 professionnels, répartis dans la quasi-totalité des départements de France.

Le dispositif Promeneurs du Net constitue un levier structurant de la politique jeunesse de la Branche Famille, au-delà des partenaires financés par celle-ci. Il offre un cadre sécurisant pour les employeurs et les professionnels, facilitant l'exercice en ligne des missions d'éducation, de prévention et d'accompagnement des publics.

Au niveau national, les retours des questionnaires envoyés par les Caf permettent de dresser un suivi-évaluation et bilan de l'activité Promeneurs du Net.

## 1.2. Éléments de cadrage politiques et juridiques

### 1.2.1. Le cadrage du dispositif

Le dispositif « Promeneurs du Net » constitue un cadre structurant pour les professionnels en contact avec les jeunes et les parents, facilitant l'exercice en ligne de leurs missions habituelles d'éducation, de prévention et d'accompagnement. Il sécurise les pratiques professionnelles en définissant des repères communs, des principes partagés et des modalités d'intervention adaptées aux environnements numériques.

Il permet également aux acteurs de faire réseau, de mieux se connaître et de renforcer les coopérations locales, contribuant ainsi à une meilleure circulation de l'information, à l'orientation des publics et à un accès facilité aux services et ressources à destination des jeunes et des parents.

---

<sup>1</sup> Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

<sup>2</sup> Caisse centrale de mutualité sociale agricole

Même si les Promeneurs du Net ne relèvent pas nécessairement d'un dispositif de soutien de la Caf, la capacité à être présent numériquement constitue une plus-value pour l'offre de service des équipements financés par les Caf en matière de jeunesse et de parentalité.

A ce titre, le dispositif contribue aux objectifs de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027, en renforçant l'éducation aux médias et à l'usage du numérique pour les adolescents et les jeunes, tout en soutenant les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif.

Outil structurant des politiques jeunesse et parentalité de la Branche Famille, le dispositif est déployable dans l'ensemble des Caf, sur les deux versants, et piloté au niveau national par la Cnaf (DPFAS).

Au niveau départemental, le dispositif des Promeneurs du Net peut être inscrit dans les SDSF, les CTG (et autres cadres ou institutions) selon les opportunités et les choix stratégiques opérés par les Caf.

### 1.2.2. L'approche juridique du dispositif

#### - **Responsabilité des Promeneurs du Net**

Toute action menée par un professionnel la responsabilité de son employeur, voire la sienne en cas de faute. Cela concerne le cadre juridique général, ainsi que les règles spécifiques aux différentes professions exercées par les Promeneurs du Net. Ces éléments sont supposés connus et appliqués par le professionnel labellisé "Promeneur du Net" et mis en application au quotidien, avec l'accompagnement de sa hiérarchie.

#### - **Secret professionnel**

Les informations transmises aux Promeneurs du Net par une personne de son public relèvent du secret professionnel au sens de [l'article 226-13 du Code Pénal](#). A ce titre, le Promeneur du Net ne doit pas divulguer ces informations.

Le Promeneur du Net peut lever le secret professionnel s'il estime qu'il existe une mise en danger du jeune ou un risque pour la préservation de l'ordre ou de la santé publique (exemples : sévices sur mineur, violences sexuelles, mise en danger de soi-même ou d'autrui...). Dans la mesure du possible, le Promeneur du Net consulte sa hiérarchie sur la conduite à adopter.

Il revient au coordinateur de réaliser ou contribuer à une veille d'actualité juridique sur les sujets qui concernent les Promeneurs du Net du réseau qu'il anime, y compris les évolutions des conditions d'utilisation des outils numériques. Le coordinateur peut s'associer pour construire cette veille à des spécialistes sur les thématiques concernées (exemple : points d'accès au droit).

## 2. PRINCIPES ET ACTEURS-CLÉS DU DISPOSITIF DES PROMENEURS DU NET

### 2.1 Principes et documents socles du dispositif

L'action des Promeneurs du Net s'appuie dans ses déclinaisons pratiques sur plusieurs textes de référence :

- La charte de soutien à la parentalité établie par le ministère des Solidarités et de la Santé,
- La charte de la laïcité de la branche Famille et ses partenaires,
- La charte des Promeneurs du Net,
- Le dossier repère Promeneurs du Net et ses annexes.

Ces textes reprennent à cet égard des principes d'égalité, d'universalité et de respect des valeurs de la République.

**Le Promeneur du Net est dans l'obligation de respecter les lois en vigueur ainsi que les textes spécifiques s'appliquant à son champ d'intervention (textes de référence présentés ci-dessus). Leur non-respect peut aboutir à une exclusion du dispositif.**

### 2.2 Promeneurs du net : une autre manière d'être en relation avec le public

Un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse ou de la parentalité, qui exerce des missions en présentiel au sein d'une structure, auprès d'un public identifié.

**Le Promeneur du Net doit obligatoirement exercer au sein d'une structure. Il ne peut pas être un professionnel intervenant uniquement ou majoritairement de façon dématérialisée.**

Il **décline et transpose ses missions** sur Internet et les réseaux sociaux. Il entre en contact, maintient le lien avec son public par le biais des outils numériques les plus adaptés aux pratiques de ce même public (messagerie privée, téléphone, SMS, réseau social...).

Il peut également **communiquer sur ses actions**, valoriser celles-ci ou des réussites de son public. Le contact dématérialisé sert parfois à organiser et gérer les activités (informations, réservations, inscriptions...).

**Par conséquent, un Promeneur du Net ne change pas de métier ni de missions en utilisant des outils numériques.** Si les sollicitations des jeunes ou des parents sortent de son cadre d'intervention, il doit écouter, rendre compte et éventuellement orienter vers un tiers qualifié.

Les Promeneurs du Net sont positionnés sur l'espace numérique pour :

- Répondre,
- Informer,
- Accompagner,
- Maintenir le lien,
- Orienter,
- Repérer,
- Assurer une veille sur les actualités en lien avec les thématiques numériques concernant le public qu'ils accompagnent.

Le Promeneur du Net intervient auprès des usagers de son territoire d'intervention. S'il est contacté par un usager en dehors de son champ d'intervention ou d'un autre territoire, il le réoriente vers une autre structure, éventuellement grâce à l'annuaire des Promeneurs du Net.

## Compétences attendues :

**Pas de prérequis de compétence numérique** mais des compétences en relations humaines et liens sociaux. Une connaissance des spécificités d'accompagnement du public jeunes ou parents est nécessaire.

### Savoir-faire :

- **Écouter et analyser les situations**
  - o Comprendre les besoins, repérer les enjeux et reformuler les demandes.
- **Informier de manière claire et adaptée**
  - o Transmettre des informations fiables, compréhensibles et accessibles.
- **Accompagner vers l'autonomie**
  - o Soutenir et valoriser les ressources des personnes.
- **Créer et maintenir une relation de confiance**
  - o Assurer une présence professionnelle dans la durée et maintenir le lien.
- **Orienter et travailler en réseau**
  - o Mobiliser les partenaires et dispositifs adaptés, faciliter les relais.
- **Repérer et prévenir les situations de vulnérabilité**
  - o Observer, alerter et agir dans une logique de protection et de prévention.

### Savoir-être :

- Bienveillance et non-jugement
- Écoute et empathie
- Discrétion professionnelle
- Adaptabilité et ouverture d'esprit
- Curiosité pour les questions et actualités numériques
- Respect de l'éthique professionnelle et des responsabilités liées à sa fonction professionnelle et sa mission Promeneur du Net

**Le Promeneur du Net adopte en toutes circonstances un comportement positif et respectueux et veille au respect de la confidentialité des échanges avec son public.**

## 2.3 La coordination départementale

### 2.3.1. Définition et missions du coordinateur départemental

La personne en charge de la coordination et/ou de l'animation du réseau est l'interlocuteur principal des Promeneurs du Net et de leurs employeurs et responsables. Le coordinateur a un interlocuteur désigné au sein de la Caf de son département (nommé « référent Caf pour les Promeneurs du Net »).

Le(la) coordinateur(rice) peut, **de façon non exhaustive**, exercer ces tâches et missions :

- Être l'interlocuteur des Promeneurs du Net et des référents Caf
- Former ou organiser la formation des Promeneurs du Net

- Gérer les mouvements du réseau : labellisation des professionnels entrants dans le réseau, délabellisation pour les professionnels sortants
- Sur la base des orientations stratégiques départementales définies au sein de la Caf, contribuer à l'animation des partenariats aux différents échelons territoriaux
- Contribuer le cas échéant au pilotage du dispositif au niveau départemental
- Contribuer au suivi et à l'évaluation du dispositif
- Contribuer à la communication départementale concernant le dispositif, le réseau et ses activités

La branche Famille privilégie la mutualisation des fonctions de coordinateur jeunesse et parentalité sur un seul intervenant : le coordinateur constitue une porte d'entrée unique Promeneurs du Net sur son territoire, permettant une meilleure lisibilité du dispositif.

**Savoirs :**

- Connaissances des dynamiques de groupes et de l'animation de réseau
- Connaissances au sujet des métiers liés à la jeunesse / parentalité
- Connaissances numériques : culture générale, actualités, outillage...

**Savoir-faire :**

- Organiser et animer des temps de formation, d'échange de pratiques
- Administrer le réseau : entrées/sorties...
- Organiser et animer des outils de mise en réseau
- Prendre en compte, traiter ou orienter les demandes des Promeneurs du Net et partenaires
- Créer des outils et supports utiles à l'activité
- Contribuer au suivi de l'activité du dispositif via le remplissage annuel d'un questionnaire Sphinx

**Savoir-être :**

- Capacités d'écoute et d'analyse des situations présentées
- Capacités de travail en équipe
- Capacités relationnelles et partenariales

**2.3.2. Projet départemental et pilotage du réseau local des Promeneurs du Net**

Il n'existe pas de taille définie des réseaux départementaux. Chaque Caf peut donc choisir de dimensionner le réseau comme elle l'entend, en veillant à favoriser une ambition de maillage territorial, de proximité, de diversité des acteurs.

**Il est recommandé de construire ou co-construire un projet départemental de coordination qui sera porteur des objectifs, moyens, engagements réciproques, échéances, modalités de travail, répartition des tâches du dispositif.**

Quand la Caf décide d'externaliser la coordination, une convention est signée entre les parties. Cette convention constitue un cadre général précisant les objectifs et engagements pour la coordination, ses modalités de financement, de contrôle par la Caf ainsi que les voies de recours et conditions de résiliation.

Ce projet départemental ainsi que son impact font l'objet de bilans et d'évaluations. La Caf décide du pilotage adapté ainsi que des partenaires qui y contribuent. Le projet départemental décrit la composition et les prérogatives de ce pilotage. Par exemple : modalités de délibérations sur les entrées de nouveaux Promeneurs du Net, orientations départementales ...

**La mise en place de ce projet départemental doit se faire en articulation avec les autres pilotages existants (SDSF notamment).**

## 2.4 Le référent Caf Promeneurs du Net

La mise en place d'un réseau de Promeneurs du Net nécessite pour chaque Caf de disposer d'une ressource interne pour la gestion du dispositif. Le référent Caf est l'interlocuteur du coordinateur si celui-ci est un partenaire.

Lorsque la Caf développe les Promeneurs du Net versant jeunesse et versant parentalité, il est nécessaire de :

- Trouver des temps de partages en interne avec les référents jeunesse et parentalité en Caf,
- Mettre en place des temps d'échanges en externe avec les coordinations jeunesse et parentalité lorsque celles-ci sont distinctes.

Ces temps se construisent en corrélation avec les choix retenus pour la ou les coordination(s) départementale(s).

Le référent Caf Promeneurs du Net peut également contacter ses homologues des autres Caf, notamment à l'échelle régionale, pour contribuer à des travaux partagés.

## 3. PILOTAGE DU DISPOSITIF PROMENEURS DU NET

### 3.1 Modes de financements du dispositif

Le label Promeneur du Net n'induit pas de financement spécifique pour la structure porteuse puisque la présence numérique relève des missions usuelles du professionnel.

La coordination départementale des Promeneurs du Net peut être financée par différents financements nationaux.

Financements mobilisables :

- Fonds Publics et Territoires, axe 3 volet 3
  - Pour la coordination de la partie jeunesse du réseau
  - Pour des activités de communication ou des projets
- Fonds National Parentalité
  - Pour la coordination de la partie parentalité du réseau
- Fonds locaux des Caf : au choix de la Caf, en complément des fonds nationaux et en respect des règles générales de soutien aux partenaires.

Le label des Promeneurs du Net est par ailleurs une condition pour bénéficier de certains financements nationaux :

- La prestation de service Jeunes impose au professionnel qu'elle finance de rejoindre le réseau des Promeneurs du Net afin de mobiliser des jeunes ne fréquentant pas les structures ;

- La prestation de service Foyers de Jeunes Travailleurs impose à la structure agréée de mettre en place une présence éducative en ligne : celle-ci peut se concrétiser par l'intégration du ou des professionnel(s) au réseau des Promeneurs du Net ;
- La prestation de service Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) incite les structures agréées à rejoindre la démarche Promeneurs du Net.

## 3.2 Adhésion et sortie du dispositif : la labellisation et la dé-labellisation

### 3.2.1. Entrée dans le dispositif : la procédure de labellisation

La labellisation est la procédure mise en place par la Caf et la coordination départementale, définissant les modalités d'entrée dans le réseau des Promeneurs du Net et préparant le professionnel et son responsable à exercer leurs missions usuelles dans le respect du label.

La périodicité et la fréquence d'entrée de nouveaux professionnels dans le réseau ont déterminées au niveau local, en fonction des éléments suivants :

- Objectifs de maillage du territoire,
- Diversification des profils professionnels au sein du réseau,
- Charge administrative et d'animation réseau.

Il convient de favoriser la plus grande souplesse possible afin de ne pas décourager les candidats.

Pour faire l'objet d'une labellisation ou d'un conventionnement, le Promeneur du Net (jeunesse ou parentalité) doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Être un professionnel salarié : Un Promeneur du Net doit autant que possible bénéficier d'un contrat stable, car la relation de confiance nécessaire à cette pratique demande du temps. Il n'est pas recommandé de labelliser des CDD, des stagiaires, des personnes en service civique... ;
- Exercer au sein d'une structure accueillant régulièrement un public composé de jeunes et/ou de parents ;
- Être en contact au quotidien avec ce public ;
- Exercer une mission principale de continuité éducative ou d'accompagnement de son public ;
- Pouvoir recevoir des personnes dans de bonnes conditions de confidentialité ;
- Pouvoir exercer sa mission en-dehors de la vue de son public (bureau dédié, télétravail...), avec des moyens adaptés (PC, smartphone, tablette, connexion correcte...);
- Avoir pris connaissance des chartes encadrant le dispositif (Charte de la laïcité et Charte des Promeneurs du Net pour l'ensemble des professionnels du réseau, et charte de soutien à la parentalité pour les Promeneurs du Net Parentalité).

Pour les Promeneurs du Net Parentalité : **la labellisation d'un Promeneur du Net Parentalité nécessite que la fiche de poste du professionnel ait pour mission principale le soutien à la parentalité.**

L'entrée dans le réseau se fait par une demande écrite de l'employeur, indiquant l'identité de la personne à rencontrer. Se déroule ensuite la procédure de labellisation choisie par la Caf.

**Un professionnel ne peut pas demander une labellisation pour lui-même.**

### 3.2.2. Sortie du dispositif : la démarche de dé-labellisation

La sortie du réseau départemental des Promeneurs du Net se fait le plus souvent par le départ du professionnel de son poste, ou par un manque d'adéquation du professionnel en poste aux attendus et aux engagements de la fonction Promeneurs du Net. Le professionnel peut alors faire l'objet d'une dé-labellisation, qui acte la sortie du dispositif des Promeneurs du Net.

Dans le cadre de la dé-labellisation, l'employeur doit prévenir la Caf et faire en sorte de clôturer les comptes de Promeneurs du Net, qui ne peuvent pas être transmis à un autre professionnel. La non-transmission des comptes du Promeneur du Net vaut également pour les remplacements d'un professionnel absent : les échanges et informations personnelles sont considérés comme confidentiels au sens du RGPD et ne peuvent être transmis sans autorisation de la personne concernée.

**En cas d'absence ou de départ de son poste, l'employeur du Promeneur du Net informe la coordination et la Caf du changement de situation.**

### 3.3 Suivi, bilan et évaluation du dispositif

Le dispositif fait l'objet d'un suivi régulier par la Caf. Ce suivi permet d'élaborer des bilans au sein des structures et au niveau départemental (bilans partagés). L'évaluation permet le pilotage départemental et national et aide à la prise de décision pour faire évoluer le dispositif.

Afin de valoriser et mettre en lumière l'activité du réseau des Promeneurs du Net, le suivi de l'activité se découpe en quatre questionnaires diffusés annuellement par la Cnaf et adaptés au public interrogé :

- **Un questionnaire à destination des publics accompagnés par les Promeneurs du Net :** vise à recueillir les retours qualitatifs du public sur l'apport des Promeneurs du Net ;
- **Un questionnaire à destination des Promeneurs du Net :** comporte des interrogations quantitatives et qualitatives sur les tâches effectuées dans le cadre de leur mission ;
- **Un questionnaire à destination des coordinateurs de réseau :** pour recueillir des données d'activités sur la mise en réseau et l'animation du territoire d'intervention ;
- **Un questionnaire à destination des référents en Caf :** sur l'activité administrative et financière du dispositif Promeneurs du Net.

La répartition des questionnaires en fonction des publics vise une meilleure répartition de la charge de travail liée au remplissage des questions. Elle permet également d'interroger les professionnels directement sur leurs champs de compétence et d'exercice.

#### 3.3.1. Suivi vis-à-vis des professionnels labellisés Promeneurs du Net

Le dispositif comprend plusieurs acteurs. La collecte de données qualitatives et quantitatives sur l'activité des professionnels du réseau permet le pilotage du dispositif au niveau départemental et national.

Sont donc concernés par ces méthodes de suivi de l'activité :

- Les Promeneurs du Net via leur structure employeuse et leurs responsables,
- Les coordinateurs départementaux,
- Les référents Caf.

### 3.3.2. Suivi vis-à-vis des publics-cible

En contribution au pilotage départemental et national, la Cnaf, par le biais des Promeneurs du Net, collecte des données qualitatives provenant des publics accompagnés par les Promeneurs du Net.

## 3.4 Communication

Les Promeneurs du Net sont les premiers vecteurs de communication à l'attention de leur propre public. Il leur appartient d'expliquer en face à face, sur les réseaux sociaux et les supports écrits (flyers, affiches, documents d'inscription...), ce que signifie le fait d'être disponible en ligne en tant que Promeneur du Net.

**Tout Promeneur du Net doit créer un profil Facebook officiel, porteur d'une photo permettant de reconnaître le professionnel, excluant toute autre forme : silhouette, avatar, création IA...**

**La rubrique « à propos » du compte Facebook devra comporter toutes les informations utiles et pertinentes à la compréhension de la mission Promeneur du Net exercée par le professionnel.**

En-dehors de ce compte Facebook, chaque Promeneur du Net peut choisir et utiliser les outils nécessaires à sa mission selon ses besoins, ses capacités, et le temps dont il dispose. Il veillera à compléter au mieux son identité numérique selon ce que permet l'outil.

La Cnaf fournit des supports de communication aux acteurs du dispositif. Un annuaire départemental des Promeneurs du Net est disponible sur internet, destiné à prévenir l'usurpation d'identité des professionnels. Il permet au public de vérifier que la personne avec qui ils sont en contact dématérialisé est bien un professionnel missionné, exerçant dans une structure dont on trouve les coordonnées dans la fiche du Promeneur. On y trouve également les liens vers ses comptes de réseaux sociaux, et un descriptif de ses missions.